

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 82**

**PRESENTS ( 71 ) :** J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, M. METAIS, Y. GANIVELLE,, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, J.P. BARBOT, B. HENEAU, L. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J.M. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, JL. FERVAULT, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, T. PRIEUR, J.J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ECALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, G. PEREZ, D. CHAINE, J.F. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

**POUVOIRS ( 8 ) :**

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS  
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY  
B. SIMON mandant a pour mandataire L. ROY  
B. SULLI mandant a pour mandataire C.PIAULET

**EXCUSES ( 3 ) :** M. MONTASSIER, E. AUDEBERT, M.L. CHABOT

Secrétaire de séance C . PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Création d'une conférence des maires**

*Depuis le 1er janvier 2017, le territoire de la communauté d'agglomération est étendu passant de 12 à 47 communes. Cette extension du périmètre s'est accompagnée d'une recomposition de l'assemblée délibérante et d'une évolution de la composition du bureau communautaire. En effet, d'une part, le conseil communautaire est désormais composé de 82 élus et compte 40 communes représentées par un seul conseiller et deux communes dont le maire ne siège pas au conseil communautaire. D'autre part, le bureau est désormais composé de 25 membres issus de 16 communes.*

*Afin de compléter ce fonctionnement institutionnel, il est proposé de créer une conférence des maires. En effet, pour mettre en place une gouvernance cohérente avec l'agrandissement du territoire, il est proposé d'organiser une réunion de tous les maires du territoire autour du président et des membres du bureau.*

*Cette conférence se réunira au moins une fois par an et chaque fois que le président le jugera nécessaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-037 du 6 décembre 2016 portant modification de périmètre de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-050 du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 6 février 2017

n°2

page 2/2

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 16 janvier 2017 relative à l'évolution de la composition du bureau,

**CONSIDERANT** la nécessité de réunir tous les maires du territoire pour échanger sur les enjeux stratégiques de la communauté d'agglomération,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de créer une conférence des maires qui se réunira au moins une fois par an autour du président et des membres du bureau.

### UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 09/02/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER